

Exercice Budgétaire : 2021

Fonction : 758 AUTRES ACTIONS

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
907/758/20422/54000002		6 400 000,00 €	

### Thème : C06.02 Transition énergétique

#### Objet : Engagements en faveur des logements privés et du logement social : évolution du dispositif régional d'aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL) dans le cadre du plan de relance dans les Hauts-de-France et garantie d'emprunt pour les Offices Publics de l'Habitat (OPHLM) concernant les travaux de rénovation énergétique

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 9 décembre 2020, à 09:00, par téléconférence, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L4221-1,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,

Vu le décret du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20170455 du Conseil régional du 30 mars 2017 relative au cadre stratégique d'intervention régionale pour la massification de la réhabilitation du parc de logements privés en développement intégré dite « 3ème voie »,

Vu la délibération n°20170464 du Conseil régional du 18 mai 2017 relative à l'adoption du cadre stratégique d'intervention régionale en faveur de l'habitat et du logement,

Vu la délibération n°20171817 du Conseil régional du 23 novembre 2017 relative au Protocole de collaboration en vue de l'élaboration du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) en Hauts-de-France,

Vu la délibération n°20180433 du Conseil régional du 27 mars 2018 relative à l'approbation du dispositif régional expérimental 2018 d'aide à la rénovation énergétique des logements privés et à l'adoption de son règlement d'attribution,

Vu la délibération n°2019.00665 du Conseil régional du 28 mars 2019 relative à l'adoption des critères d'intervention de l'accompagnement régional à la réhabilitation des logements dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier du Nord Pas de Calais,

Vu la délibération n°2019.01036 de la Commission Permanente du 21 mai 2019 actant la pérennisation du dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL) et adoptant le nouveau règlement d'attribution,

Vu la délibération n°2020.01481 du Conseil régional du 30 juin 2020 relative à l'adoption du plan de relance pour un virage vers une production durable en Hauts-de-France

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

**CONSIDERANT / PREAMBULE :**

La région Hauts-de-France compte environ 2 760 000 logements individuels et collectifs dont 82 % sont détenus par des propriétaires privés. La majeure partie de ces logements ont été construits avant 1990. Ces logements sont coûteux à chauffer et génèrent des émissions de gaz à effet de serre tout en étant pour partie d'entre eux d'un confort limité et d'une qualité sanitaire insuffisante. En région Hauts-de-France, 68 % des logements construits avant 1990 sont considérés comme énergivores contre 57 % en France.

C'est dans ce contexte que la Région Hauts-de-France a voté en séance plénière du 30 mars 2017 le cadre stratégique d'intervention régionale pour la massification de la réhabilitation du parc de logements privés. Cela s'est traduit concrètement, par la signature du protocole du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) et le lancement du dispositif régional expérimental d'aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL) le 23 avril 2018 et pérennisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans le cadre du plan de relance destiné à soutenir la reprise et le développement de l'activité économique régionale, il est proposé de faire évoluer le dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements privés, en doublant le montant de l'aide directe.

L'objectif est d'encourager les propriétaires privés à réaliser des programmes de travaux de rénovation énergétique plus conséquents (booster l'économie locale et l'activité des artisans du Bâtiment), adaptés à leurs capacités financières afin de réaliser des économies d'énergie (davantage de pouvoir d'achat, moins de CO<sup>2</sup>).

A ce jour, plus de 30 dossiers sont déposés par semaine, ce qui représente, depuis le début du dispositif, plus de 3 300 logements accompagnés pour 4 756 000 € d'aides régionales versées générant près de 72,5 millions d'euros de travaux réalisés au titre des économies d'énergie, soit plus de 805 équivalents temps-plein dans la filière bâtiment.

Constatant que plus de 45% des travaux subventionnables réalisés par les particuliers sont supérieurs à 20 000 € HT (seuil plafonné et retenu par l'ANAH), il est proposé de baisser le seuil des travaux subventionnables dans le cadre de l'AREL (jusqu'ici fixé à 30 000 € HT), d'accompagner une tranche intermédiaire entre 20 000 € et 30 000 € de travaux HT pour la rénovation énergétique, d'encourager les ménages à engager des travaux plus ambitieux tout en soutenant les plus petits projets pour les ménages plus restreints financièrement.

Considérant que la Région s'est engagée depuis 2017 à accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux miniers à travers l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) pour 30 millions d'euros sur 10 ans,

Considérant que la garantie d'emprunt peut permettre auprès des OPHLM un effet levier sur la rénovation énergétique des logements sociaux sur le territoire des Hauts de France,

**DECIDE**

Par 167 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'approuver l'évolution du dispositif régional d'aides à la rénovation énergétique des logements privés dans le cadre du plan de relance dans les Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

D'adopter le nouveau règlement d'attribution ci-après annexé.

D'affecter un montant global de 6,4 millions d'euros pour la poursuite du dispositif régional d'aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL) pour l'année 2021 dans la limite des crédits votés.

Il est imputé sur le programme 54000002 (DATL).

De permettre la mise en place d'une garantie d'emprunt au cas par cas en faveur des OPHLM pour les opérations de travaux de rénovation énergétique des logements selon des modalités qui seront définies lors de délibérations ultérieures.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (151) :** Madame Nathalie ACS, Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Natacha BOUCHART, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Madame Sophie BRICOUT, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Olivier CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Madame Sophie COUDEVYILLE, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Marie DESMAZIERES, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Brigitte FOURE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLINOT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Patricia POUPART, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Mylène TROSCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL-LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoît WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

**Pouvoirs donnés (16) :** Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Isabelle PIERARD donne pouvoir à Madame Irène PEUCELLE, Madame Sophie ROCHER donne pouvoir à Monsieur Didier RUMEAU.

Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Grégory LELONG, Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Madame Brigitte FOURE, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER.

Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK, Monsieur Ludovic PAJOT donne pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE, Madame Sylvie SAILLARD donne pouvoir à Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE.

*Madame Florence ITALIANI donne pouvoir à Monsieur Eric DILLIES, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Madame Virginie ROSEZ donne pouvoir à Monsieur Daniel PHILIPPOT.*

**N'ont pas participé au vote (0) :**

*Absents (3) : Monsieur Olivier DELBE, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Marine LE PEN.*

**Xavier BERTRAND**  
**Président du Conseil régional**

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A L'UNANIMITE**